

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Blois qui félicite la Convention et demande l'organisation de l'instruction publique, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Blois qui félicite la Convention et demande l'organisation de l'instruction publique, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 273;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30619_t1_0273_0000_5

Fichier pdf généré le 22/01/2023

11

Le citoyen Gontallier d'Amplepuis, âgé de 59 ans et infirme (1) fait don à la République, pendant toute la durée de la guerre, des arrérages échus et du revenu annuel d'une pension de 600 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

12

La société populaire de Blois félicite la Convention sur ses travaux et demande l'organisation de l'instruction publique.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

13

La société de Blamont, département du Doubs, a envoyé au district de Saint-Hippolyte, 60 chemises, de la charpie, 50 paires de bas, 10 paires de souliers et d'autres effets (4).

[Blamont, 28 pluv. II] (5).

« Citoyens représentans,

Oui ! Vous resterez à votre poste. C'est aussi notre vœu le plus cher, parce que nous aimons la liberté et que vous vous en montrez les véritables apôtres. Nous vous l'avons déjà manifesté une fois. Nous vous le réitérons encore. Poursuivez votre carrière, jusqu'à ce que vous ayez atteint le but. L'instant n'est pas éloigné sans doute, où vous aurez la satisfaction de pouvoir nous annoncer que la France est sauvée, et que sa liberté est appuyée sur des bases inébranlables. Et ce sera alors seulement que vous pourrez retourner dans vos foyers. Votre retraite sera d'autant plus glorieuse pour vous, que vous y serez suivis par les bénédictions de tout un peuple. Le succès des efforts que vous faites pour assurer notre bonheur n'est plus douteux. Le français annonce depuis quelque tems avec trop d'énergie l'amour dont il est pénétré pour sa liberté, et le désir qu'il a d'avoir un gouvernement fondé sur les principes éternels de la raison pour pouvoir croire qu'il rétrograde jamais. Il sera toujours à votre hauteur. Voyez comme il combat les vils esclaves

des Pitt et des Cobourg ! Voyez encore avec quelle force il attaque la superstition. Ce n'est plus avec des pratiques ridicules qu'il prétend rendre hommage à la Divinité. C'est par des actions puisées dans son cœur, c'est par des actes de bienfaisance, par la pratique des vertus sociales, qu'il veut désormais l'honorer. De sorte que la religion, au lieu de servir d'instrument pour tourmenter les pauvres mortels, servira au contraire à resserrer les liens de fraternité qui auraient dû toujours unir les hommes ensemble. Ah ! honneur à la raison ! honneur à l'humanité ! Elle va enfin se reposer de ses longues fatigues, et oublier dans les douceurs d'une fraternité pure toutes ses disgrâces passées ! Vive la France régénérée ! Vive la République ! Vive la Montagne ! Vivent tous les peuples amis de la liberté ! Et périssent à jamais tous les oppresseurs du genre humain !

Nous sommes avec respect et amour, citoyens représentans, vos commettans, les sans-culottes de la Société montagnarde de Blamont.

DIENY (présid.), PONNIER (secrét. adjt).

P. S. - Notre Société, quoique composée en grande partie de citoyens peu aisés, vient de faire une récolte assez considérable de dons patriotiques, qu'elle s'est empressée d'envoyer au district de Saint-Hypolite. Il y a :

60 chemises ;
60 livres de charpie ;
50 paires de bas de laine ;
10 paires de souliers,

des guêtres et d'autres objets, sans compter les dons particuliers que chaque municipalité a faits.

14

Celle de Cuisery, district de Louhans, a monté et équipé un cavalier, et déposé 294 chemises, huit paires de bas, et 516 liv., 16 sous en assignats, provenant des dons faits pour les défenseurs de la patrie par les communes de Cuisery, Brienne, Labergement et Jouvanson (1).

[Cuisery, 30 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen,

Nous te prions de rendre compte à la Convention nationale des dons en chemises — en paires de bas — et en argent faits aux braves défenseurs de la patrie par notre société populaire, notre commune et les voisines. Le tout a été adressé dès le 22 de ce mois au district de Louhans.

Le cavalier et le cheval que la Société populaire offre à la patrie partiront incessamment. S. et F. »

PETITJEAN, BOUDIER, DESCHAMPS.

(1) P.V., XXXIII, 164.

(2) C 294, pl. 970, p. 4, 5.

(1) Bⁱⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 163.

(3) P.V., XXXIII, 164. Bⁱⁿ, 20 et 22 vent.

(4) P.V., XXXIII, 164. Bⁱⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1189.

(5) C 293, pl. 970, p. 1.